



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2286

Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 768 734 euros (1ère tranche)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2286 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE 2023-2025 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES), DOMICILIEE 24 RUE ETIENNE ROGNON A LYON 7E - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 768 734 EUROS (1ERE TRANCHE) (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, la MMI'e (Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, l'Ecole de la 2^{ème} chance Lyon Rhône Métropole et ALLIES.

Cette mutualisation est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2023 de Lyon.

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit aussi en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022/2026 de la Métropole de Lyon, conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain, grâce à des orientations communes centrées à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Dans ce contexte, l'association ALLIES joue un rôle central par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres.

Pour répondre à ces objectifs, tout en prenant en compte ces éléments de contexte, je vous propose de poursuivre notre soutien à l'association ALLIES en signant une nouvelle convention triennale, dont le projet est joint en annexe au présent rapport.

Cette nouvelle convention a pour objet principal de permettre à l'association ALLIES de poursuivre les actions qu'elle conduit à Lyon dont notamment :

- mise en œuvre d'actions d'accueil et d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle, de formation et d'accès à l'emploi, en étroite relation avec les entreprises présentes à Lyon et en partenariat avec le service public de l'emploi, la MMIE et les chambres consulaires ;
- participation aux actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi de l'agglomération lyonnaise et de la Mission locale de Lyon ;
- contribuer à l'offre de services des antennes de proximité avec La Mission locale, la MMIE et situées dans ou à proximité des quartiers prioritaires du contrat de ville ;
- participation à des démarches accompagnant à la transition écologique et sociale ;
- assurer des fonctions d'ingénierie et/ou d'évaluation et/ou de développement en matière d'innovation sociale, de développement local en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ainsi que d'animation des réseaux d'acteurs locaux dans le cadre de démarches innovantes comme, par exemple, Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD), Quartiers Fertiles,... ;
- participation aux instances et aux actions dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le CCAS et la MMIE et Pôle Emploi Rhône et Allies et la Mission locale et Cap Emploi et l'Apec approuvée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

Pour information, au titre de l'année 2022, l'association s'est vu allouer une subvention de fonctionnement général, d'un montant de 760 918 euros (non soumis à TVA) , par délibération n° 2022/1529 du conseil Municipal du 27 janvier 2022, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros (non soumis à TVA), pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement) par délibération n° 2022/1959 du conseil Municipal du 7 juillet 2022.

Pour la mise en œuvre de son plan d'action à Lyon, l'association ALLIES sollicite la reconduction des subventions de fonctionnement attribuées en 2022.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en attribuant une 1^{ère} tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2023. Une 2^{ème} tranche de subvention de fonctionnement général sera proposée à l'approbation du Conseil municipal à l'automne prochain.

Des rencontres techniques, appelées dialogues de gestion, seront organisées une à deux fois dans l'année. Ces réunions permettront de faire un point de situation globale sur le fonctionnement de l'association, sa situation économique, le respect des obligations définies par la convention-cadre et le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général d'un montant de 768 734 euros non soumis à TVA (1^{ère} tranche) est allouée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24, rue Etienne Rognon à Lyon (7^{ème} arrondissement).
- 2- La convention cadre 2023-2025 à signer avec l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 4- La dépense correspondante, soit 768 734 euros non soumis à TVA (1^{ère} tranche), sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours, sur la ligne de crédits 83524, nature 65748, fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET